

Lutter contre l'armée britannique au début des années 1980

Soutien, armes et financement de l'Irish Republican Army provisoire, ou le développement d'un modèle mafieux

ANTOINE DEPIESSE

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

Assez peu étudiée en France, la période des *Troubles* (1968-1998) est pourtant un excellent exemple contemporain d'intervention militaire dans un contexte insurrectionnel¹. Ce travail de mémoire avait pour objectif d'analyser l'évolution de l'intervention britannique et des différents moyens et stratégies employés pour lutter contre la menace terroriste de l'Irish Republican Army (IRA). Cependant, pour comprendre les méthodes employées, il est nécessaire d'analyser le fonctionnement général de l'IRA, et ce grâce aux archives du Northern Ireland Office (NIO) et aux archives publiques d'Irlande du Nord (PRONI). Dans l'historiographie du conflit, il est fréquent de lire des chapitres sur l'organisation politique ou militaire du groupe républicain. Des analyses sur le soutien financier et matériel dont l'IRA a pu bénéficier sont en revanche plus rares.

Pourtant, questionner les finances de l'IRA permet de comprendre le fonctionnement de ce groupe paramilitaire. Depuis la fin des années 1970, en réponse aux différentes politiques de normalisation du conflit voulues par Belfast², le groupe paramilitaire républicain a changé ouvertement de stratégie militaire, oubliant la révolte populaire pour mener une guerre d'usure : *a Long War*. L'IRA a, dès lors, besoin d'une entrée de fonds constante. En effet, selon un document général du Northern Ireland Office, l'IRA aurait besoin, à elle seule, d'environ « 3 à 4 millions de livres par an pour financer sa campagne de terrorisme en Irlande du Nord, en Grande-Bretagne et en Europe³ ». Elle aurait aussi besoin de ces fonds pour entretenir ses liens avec d'autres groupes terroristes, se procurer des armes, ou pour soutenir sa campagne de propagande. Il faut garder à l'esprit que ces

¹ Antoine Depiesse, « Assurer la sécurité du pays face à une menace polymorphe : le terrorisme de l'IRA », mémoire de Master 2 sous la direction d'Olivier Forcade, Sorbonne Université, 2023.

² Peter Neumann, *Britain's Long War*, Palgrave Macmillan, 2003, p. 99-101. Agnès Maillot, *IRA, Les Républicains Irlandais*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2001 [2^e éd. revue et augmentée].

³ Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), Belfast, NIO 12/525A, « Briefing on the IRA - Finance and Weapons, (26 May 1983) », p. 15, Belfast.

chiffres, bien que revus à la baisse en 1985⁴, ne sont que des estimations : en effet, les revenus de toutes les organisations paramilitaires restent dans la majorité informels, inconstants, et donc, mal enregistrés. Il est ainsi probable qu'ils soient inférieurs comme bien supérieurs à l'estimation britannique.

Plusieurs hypothèses intermédiaires ont pu être avancées sur ces financements. Elles peuvent se diviser en trois sources principales : les fonds d'origine criminelle en Irlande, les fonds issus de la diaspora américaine, et enfin les armes provenant de la Libye du général Kadhafi. Ne sera considéré ici que le premier groupe.

Les sources de revenus d'origine criminelle

Même si le fait d'aider sciemment une organisation terroriste constitue un délit, certaines ressources proviennent d'activités de collecte de fonds parfaitement légitimes, telles que des donations au Sinn Fein. Cependant, les revenus de l'IRA viennent majoritairement d'activités illégales comme le vol à main armée, la fraude à l'assurance ou le chantage. Bien que les vols ne soient pas la source la plus importante de financement de l'IRA, ils sont les plus simples à suivre pour le gouvernement et les forces de l'ordre puisqu'ils apparaissent directement dans les statistiques de la criminalité. En comparant deux rapports utilisant les chiffres de la criminalité des années 1983 et 1984⁵, l'analyse des données relatives aux vols a montré que le nombre total de vols a été relativement stable mais que le montant des recettes des vols a diminué d'environ 30 % d'une année à l'autre. De plus, on constate un effet de déplacement dans le choix des victimes : entre 1983 et 1984, il y a une augmentation des attaques sur des boutiques de particuliers au détriment des lieux publics. Ainsi, la fluctuation constante des recettes et le changement de cible soulignent non pas un affaiblissement de l'IRA, mais plutôt son opportunisme et sa flexibilité dans ses modes de financement, s'adaptant aux mesures sécuritaires mises en place par le Northern Ireland Office.

La source de revenus la plus stable pour l'IRA reste la fraude à l'assurance. Elle consiste à abuser de l'utilisation des certificats d'exonération fiscale délivrés par l'Inland Revenue aux entreprises spécialisées dans le secteur du bâtiment. Ce certificat permettait au chef de chantier de déduire de ses impôts les paiements effectués aux sous-traitants. Dès lors, cela permettait de différer le paiement de l'impôt et de réduire les coûts administratifs. Selon certains rapports, l'IRA faisait le commerce de faux certificats, que certains de ses membres revendaient sur les chantiers, en plus de s'approprier une partie de l'économie d'impôt qui en résultait⁶. Pour contrer ces abus, la police nord-irlandaise (RUC) a mis en place une unité anti-

⁴ PRONI, Belfast, CENT 3/69A, « Paramilitary Finances, (16 January 1985) », p. 8, Belfast.

⁵ PRONI, Belfast, CENT 3/69A, Bourn, J.P. 'Paramilitary Finances', (4 May 1985), p. 10, Belfast.

⁶ PRONI, Belfast, CENT 3/69, *ibid.*

racket⁷ dès 1982 pour démanteler les principaux réseaux de fraude. Selon une estimation de la RUC, sur la période 1969-1985, le fisc a été spolié d'environ 7 millions de livres.

Un réseau mafieux ?

« L'IRA agit comme une mafia : elle vit de la peur et de l'intimidation. Elle a accumulé toute la finesse des plus grandes mafias du monde entier. J'ai [Lord Fit] de sérieux doutes sur le fait que la majorité des membres de l'IRA se battent réellement pour chasser les Britanniques [..]. Un nouveau mode de vie s'est imposé à eux. Ils agissent comme des mafieux⁸. »

Ce système d'intimidation mis en place par l'IRA ne serait-il pas en réalité plus proche d'un système mafieux ? Si l'on compare le fonctionnement de l'IRA à la loi de l'UE relative aux groupes mafieux⁹, on se rend compte que le groupe correspondait à plusieurs de ces critères. Il s'agit bien d'un groupe militaire structuré, composé de plusieurs personnes, en place depuis 1971, et n'hésitant pas à agir contre les lois en vigueur pour maintenir leur organisation. Comme vu précédemment, elle ne recule pas à faire usage de la violence, à exercer une influence politique et médiatique. De plus, l'IRA a des pratiques similaires aux autres groupes mafieux, comme le développement de réseaux d'entraide ou la punition de traîtres. L'enrôlement est souvent lié à la loyauté familiale, et dans ce cas, l'appartenance à l'IRA confère aux membres un certain nombre d'avantages auxquels ils n'auraient pas eu accès autrement, comme une sécurité financière et militaire, mais aussi une aide juridique. Ainsi, l'appartenance à l'IRA, dans de rares cas, offre un statut et du pouvoir aux individus, comme le ferait la *Cosa Nostra* en Italie¹⁰.

Cependant, même s'il y a un sentiment d'appartenance à l'IRA, « une mafia est une société secrète permanente, cloisonnée, dotée de règles [...] apparue [...] sur la base de réseaux denses de relations familiales¹¹ ». Raisons politiques, convictions personnelles ou juste confusion, les volontaires de l'IRA ne sont pas les membres d'une famille mafieuse, mais d'un groupe paramilitaire luttant contre un occupant. Nous pourrions donc émettre l'hypothèse suivante : l'IRA, à défaut d'être une mafia, ne fait qu'employer des méthodes mafieuses pour assurer son financement et maintenir un niveau de violence suffisant pour créer une terreur au sein de la population. L'hypothèse avancée ici est en partie confirmée par le discours de la British Army depuis les années 1980 qui considère l'IRA non

⁷ PRONI, Belfast, ENV 8/1/122, « NIO Consultative Paper-Terrorist Exploitation of the Construction Industry in Northern Ireland », p. 16, Belfast.

⁸ PRONI, Belfast, CENT 3/74, « IRA Background Study », p. 25, Belfast.

⁹ Stéphane Quéré, Xavier Raufer, *Le crime organisé*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que-sais-je ? », 2006, p. 19-20.

¹⁰ PRONI, Belfast, CENT 3/74, *op. cit.*

¹¹ Stéphane Quéré, Xavier Raufer, *Le crime organisé*, *op. cit.*, p. 22.

pas comme une mafia, mais comme un groupe terroriste hybride¹². Selon Jean-François Gayraud et David Sénat¹³, les sphères du terrorisme et du banditisme se sont fondues durant les années 1980, rendant ainsi les objectifs politiques plus flous et les actes criminels plus marqués. Un amalgame se crée alors, comme on le remarque dans les médias et en politique, entre la figure du terroriste et du bandit, créant ainsi des « puissances criminelles symbiotiques et hybrides de type [...] "gangs terroristes" ». Cette hybridation se complexifie davantage quand on considère les financements venant de l'étranger. Mais ce sujet demanderait une analyse approfondie à part.

¹² PRONI, Belfast, NIO 12/525A, Sir John Hernom, discours sur la création de l'Anti-Racket Squad, septembre 1982.

¹³ Jean-François Gayraud, David Sénat, *Le terrorisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 12-47.